

Les questions ou échanges des participants sont indiqués en violet italique dans le compte-rendu.

Secrétaire de séance : Aline TRIBALLIER – **Mise en forme :** Mathilde LEGRAND

Personnes présentes :

43 participants ainsi que

Mathilde LEGRAND, *Chargée de projets et de participation citoyenne*

Yannick LE LEPVRIER, *service urbanisme*

Gilles ROUSSEAU, *Conseiller municipal à la participation*

Aline TRIBALLIER, *Directrice de l'Office de Tourisme*

Personnes excusées :

Olivier FRABOUL, *Technicien bâtiments*

01. Temps d'accueil

Introduction de Mathilde Legrand rappelant que cette séance est la deuxième du Groupe de Travail, qui intervient dans la première phase du rétroplanning de la démarche.



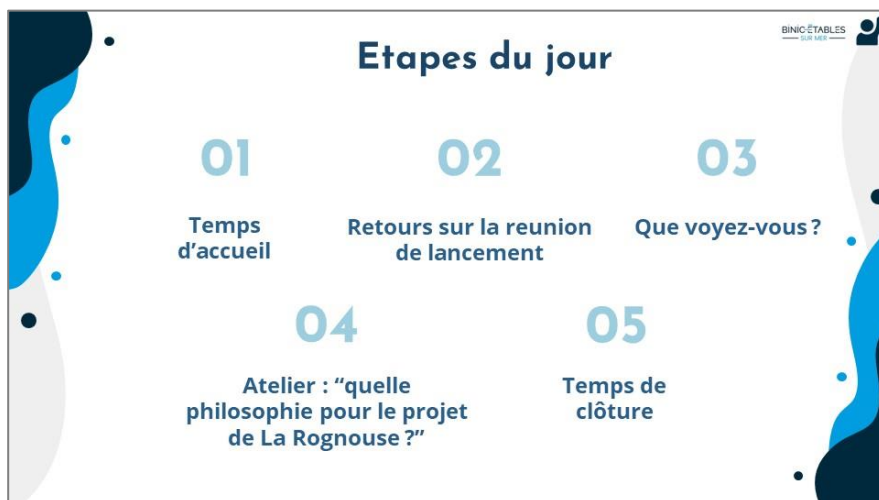
Ce rétroplanning sera revu pendant l'automne pour voir si des ajustements sont nécessaires (nombre de séances de travail, fréquence, etc).

Le service instructeur de Saint-Brieuc Armor Agglomération a été sollicité pour intervenir en phase 2, pour apporter un regard technique sur les quelques projets qui auront retenu l'attention du groupe. En effet, les règles

d'urbanisme **peuvent être interprétatives** selon les projets proposés : l'agglomération ne peut donc pas apporter d'informations plus précises pour le moment.

L'**objectif principal** de la séance du jour est de déterminer la philosophie souhaitée pour le projet, à travers plusieurs orientations (appelées caps). Le Groupe de Travail est invité pendant cette séance à réfléchir à ce qu'ils souhaitent faire idéalement sur ce site (fond du projet) avant de s'intéresser à comment cela se traduira en réalité (forme du projet). Par exemple, le cap donné pour le projet peut-être de valoriser le panorama (fond). Cette orientation peut prendre différentes formes dans

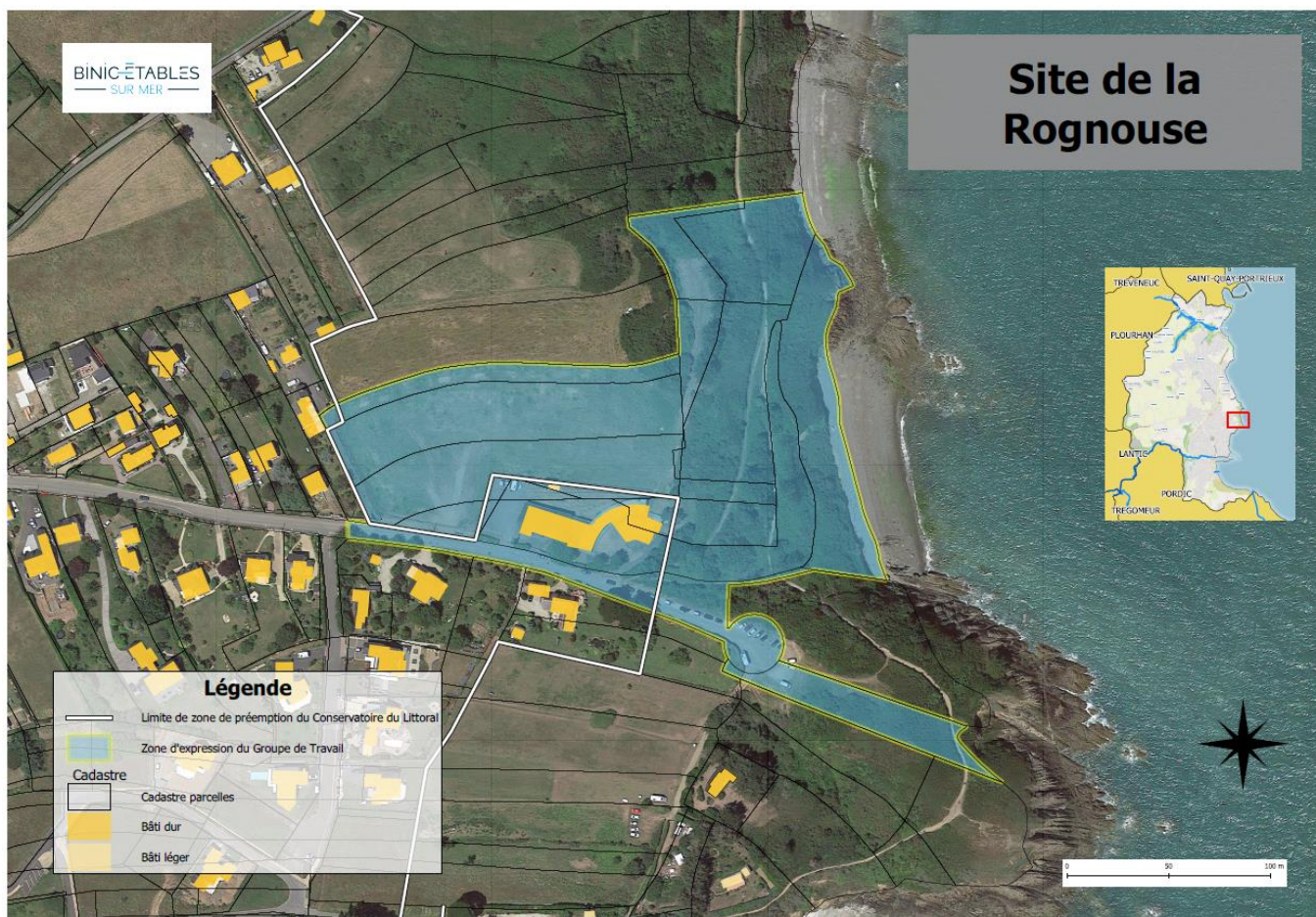
l'espace : installation artistique, aménagement du sentier avec différents points de vue, etc. Pour cette séance de travail, il est donc demandé aux participants de réfléchir au fond du projet en établissant différents caps pour celui-ci. Avant de travailler en atelier sur cette question, il est proposé aux participants de revenir sur les interrogations soulevées lors de la réunion de lancement.



02. Retours sur la réunion de lancement

58 personnes participent au Groupe de Travail « La Rognouse ». Ainsi, comme échangé lors de la réunion de lancement, une séance de travail sera maintenue si au moins 50% des participants sont présents, soit 29 personnes.

Des participants avaient également souhaité des précisions concernant la zone d'expression du Groupe de Travail.



👉 l'impossibilité de changer de destination au bâtiment. Celui-ci est en effet identifié comme un Equipement d'intérêt collectif et de service public. Les bâtiments ne pourront donc pas être utilisés pour un autre usage que celui-ci.

Des précisions ont été demandées à la DDTM sur ce point. En effet la destination générale du bâtiment ne peut être changée, mais quid de la sous-destination de celui-ci ?

La DDTM a également apporté des informations concernant le fait que le site soit identifié comme **espace remarquable**. En effet, cela entraîne :

👉 que si une intervention est souhaitée sur la construction existante, seuls des aménagements sont possibles tels que modification de la toiture, isolation extérieure, etc

👉 que les aménagements sont possibles aux abords, comme des objets mobiliers par exemple, sous certaines conditions. Pour les sentiers, il n'y a pas d'autre restriction que l'interdiction de bitumer ou cimenter

👉 que les stationnements en espaces remarquables sont possibles sous plusieurs conditions cumulatives (être indispensables, n'être ni cimentées ni bitumées, démontrer qu'aucune autre implantation hors espace remarquable n'est possible, etc)

A partir du moment où la bande des 100m passe dans une partie des bâtiments, ne peut-on pas éviter la jurisprudence et considérer pour le projet que tout le bâtiment est concerné par réglementation qui découle de la bande des 100 mètres ? Cela pourrait restreindre certains projets mais ce point peut être abordé en groupe.

Qu'en est-il des possibilités de constructions ponctuelles : chapiteau, hébergement insolite comme roulotte ou bulle, etc. Cette question va être étudiée.

Combien de stationnements sont attachés à l'ancienne Base départementale du comité de voile des Côtes d'Armor ? Les services municipaux vont vérifier le nombre de stationnements initial.

Combien de places de stationnement officiellement

D'autres questions ont par ailleurs été soulevées lors de la réunion de lancement, à savoir :

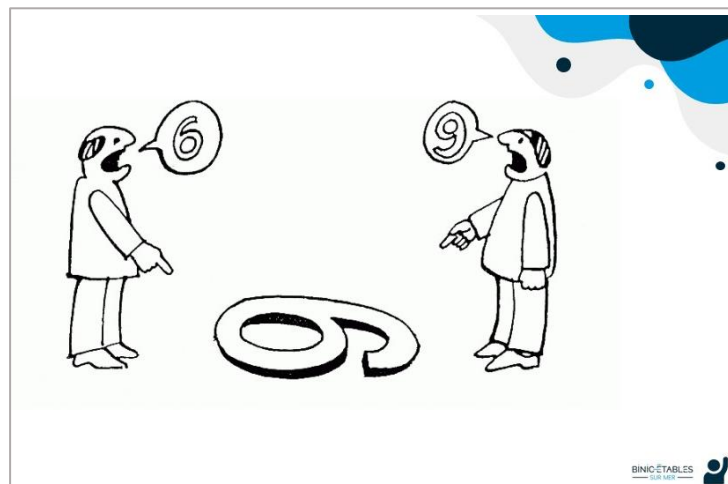
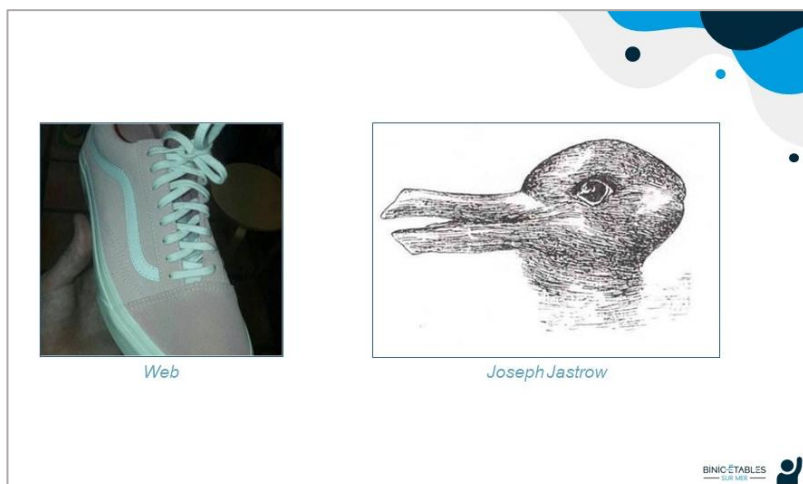
- « **Le recul du trait de côte est important sur la commune. Peut-on avoir une projection ou un bilan géologique de la falaise ?** » *Le CEREMA a été sollicité et a proposé le lundi 08 août une rencontre sur site. Deux membres du Groupe de Travail se sont portés volontaires pour y assister et ont rédigé un compte-rendu disponible en pièce jointe.*
- « **Il n'y aura probablement pas de projet abouti d'ici le début d'éventuels travaux. Peut-on réfléchir à l'occupation du site d'ici là, par exemple par des associations ?** » *Compte-tenu de la spécificité du site et des bâtiments, ainsi que des ressources humaines limitées de la commune pour proposer et suivre un Appel à Projets Intermédiaires, les demandes seront étudiées au cas par cas.*

Que sait-on de l'état actuel des bâtiments, qui aura un impact sur le projet imaginé ? Un diagnostic est en cours, la restitution aura lieu en septembre/octobre.

Quel est l'intérêt de réfléchir si nous ne disposons pas d'éléments clairs sur l'ensemble des contraintes ? Le service instructeur de Saint-Brieuc Armor Agglomération a indiqué pouvoir analyser seulement quelques idées de projet. Le but de la présente séance est d'affiner les orientations souhaitées pour le site, puis lors des prochaines séances de lister les grandes idées et de les confronter à ces orientations mais aussi aux contraintes techniques et urbanistiques sur lesquelles le groupe aura plus de visibilité. Le service instructeur de Saint-Brieuc Armor Agglomération pourra alors étudier quelques idées de projet issues de cette phase de confrontation de scénarios. Il est nécessaire que les participants du Groupe de Travail fassent confiance aux services municipaux qualifiés pour mettre en place cette démarche.

03. Que voyez-vous ?

Avant de commencer l'atelier, il a été demandé aux participants d'indiquer ce qu'ils voyaient sur les deux images :



Certains ont indiqué voir la chaussure rose, d'autres bleu. Certains ont vu un canard plutôt qu'un lapin sur la deuxième image. Cet échange avait pour objectif de rappeler aux participants que chaque individu a sa propre réalité d'un site, d'une situation. Il est donc essentiel de faire preuve d'empathie pour comprendre les points de vue de chacun, et de garder en tête que le Groupe de Travail porte une réflexion d'**intérêt général**, c'est-à-dire celui des habitants et acteurs de Binic-Etables sur Mer.

04. Atelier : « quelle philosophie pour le projet de La Rognouse ? »

Fonctionnement de l'atelier

- Objectif : définir maximum **4 caps** qui constitueront la philosophie du projet
- Pour formuler un cap : s'attacher davantage au fond qu'à la forme
- Pour formuler un cap : **un verbe d'action + un complément**
Ex : mettre en valeur le patrimoine naturel du site
Contre-exemple : créer un observatoire de la biodiversité dans les bâtiments



Fonctionnement de l'atelier

Déroulé :

- 1 phase individuelle = **2 caps**
- 1 phase en sous-groupe = **4 caps**
- 1 phase en groupe = **4 caps**
- *pause*
- 1 phase en plénière = **4 caps**

Environ 10/15 minutes par phase



Les points de départ de l'atelier

Les résultats du questionnaire « Pour vous, qu'est-ce que La Rognouse ? »

Vos connaissances du territoire et de ses besoins



Les principes de l'atelier



POLITESSE



**RÉPARTITION TEMPS
PAROLE...**



ÉVITER LE HORS-SUJET



RESPECT



BIENVEILLANCE

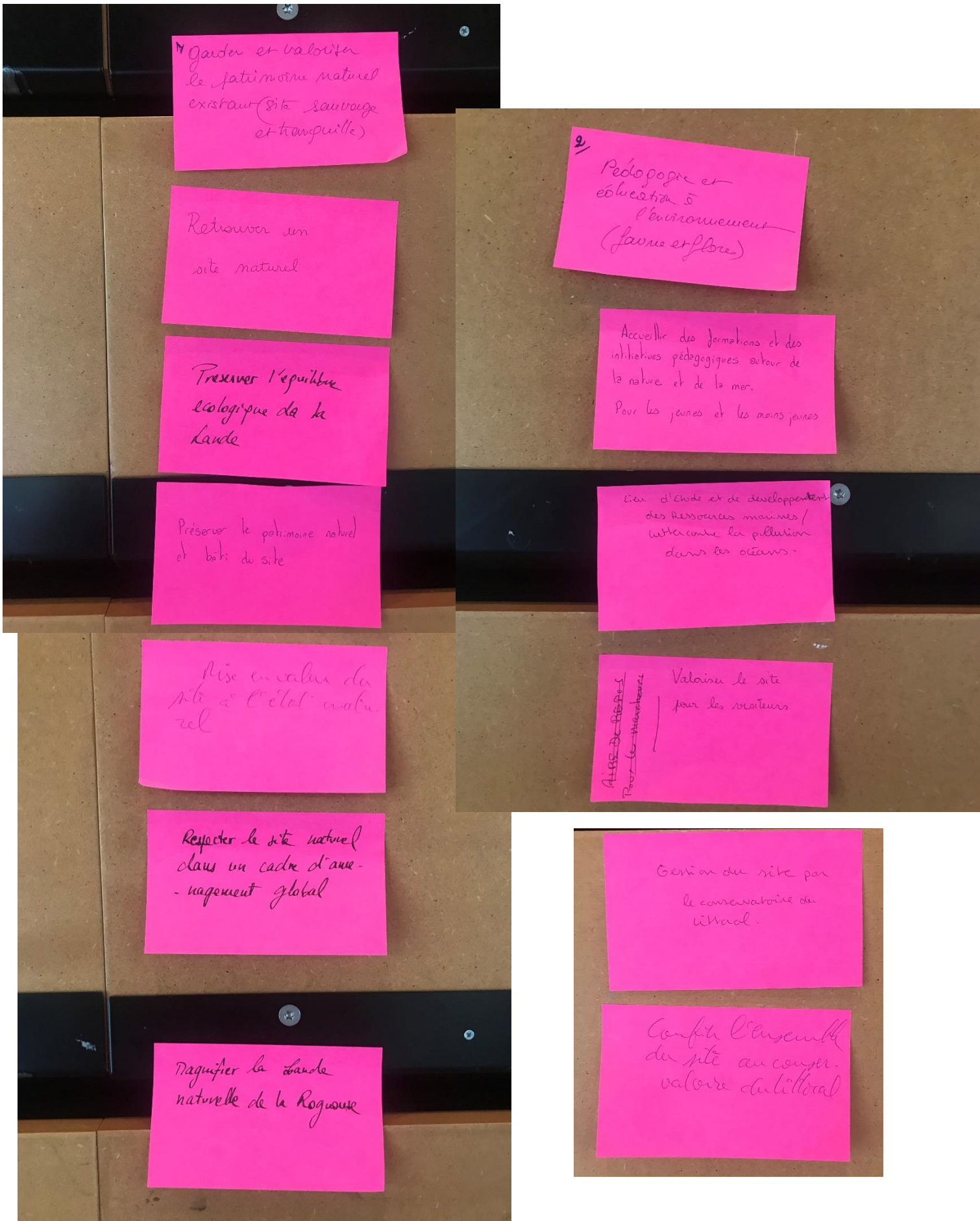


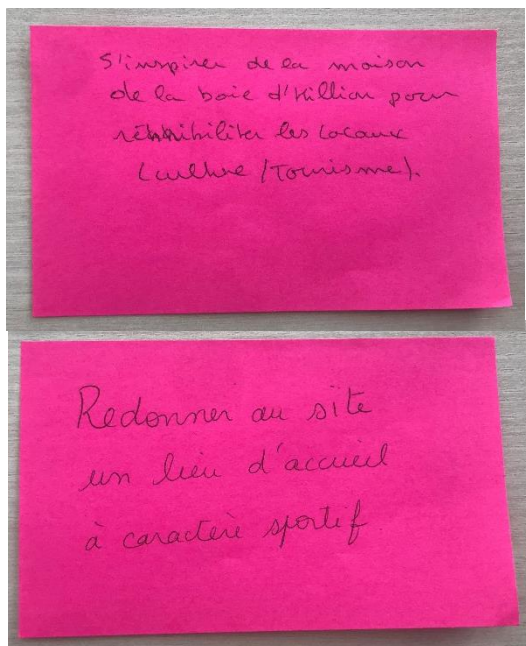
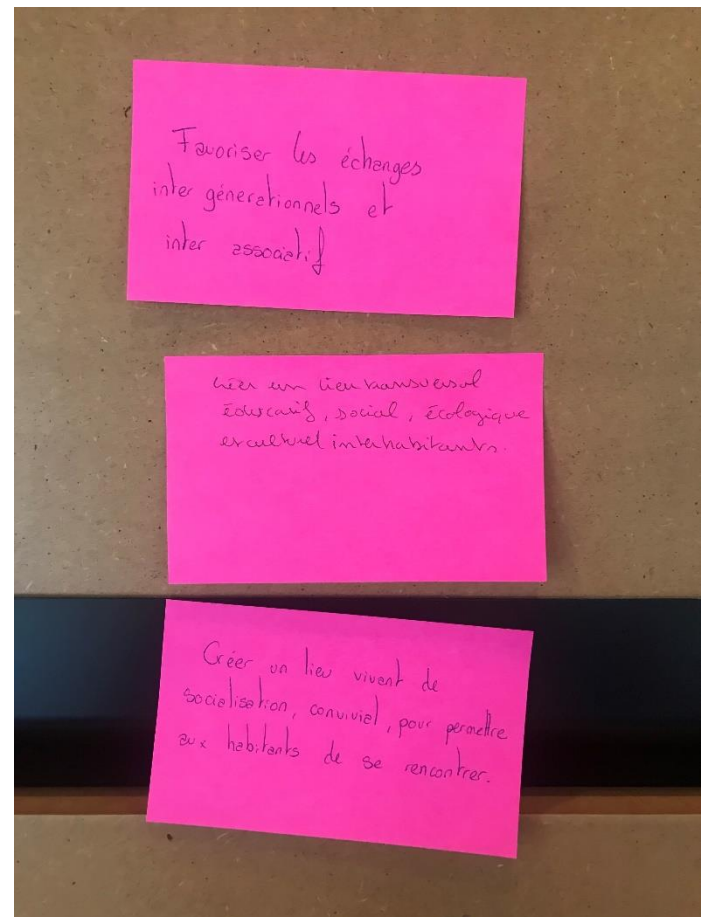
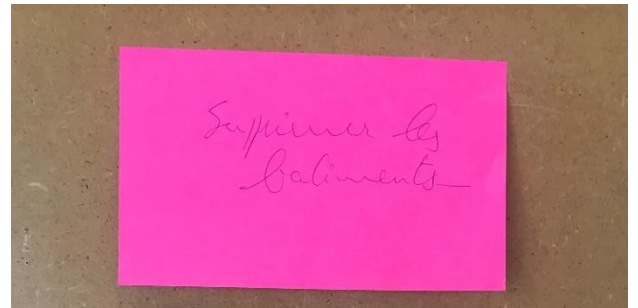
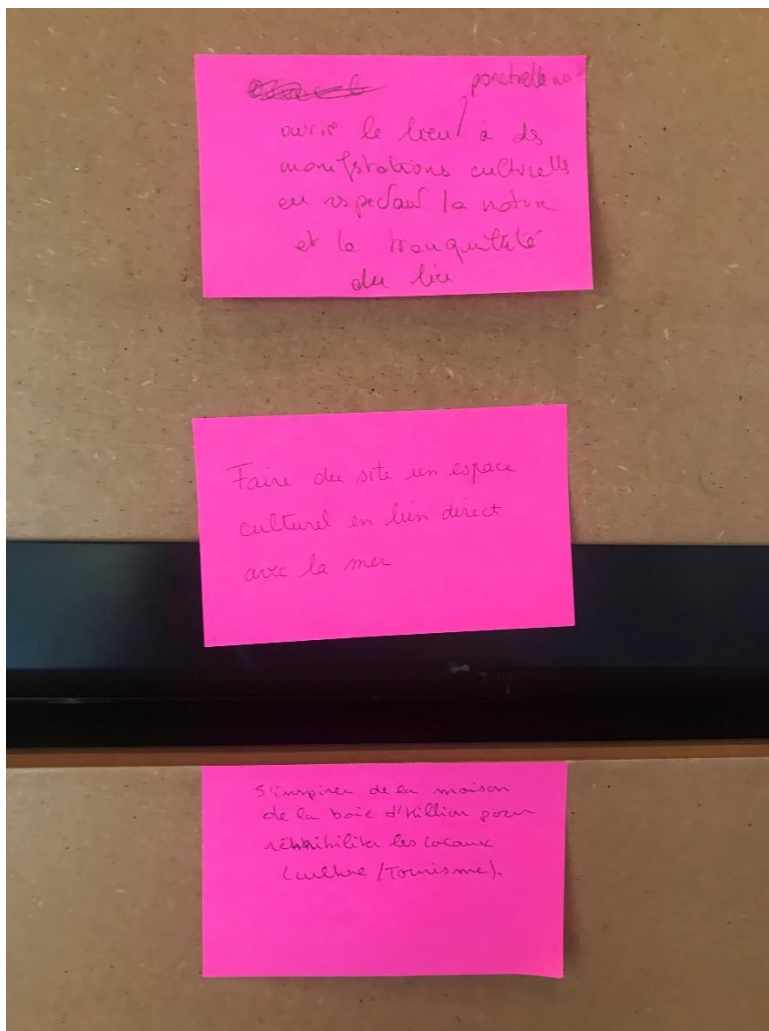
**... ET UNE PAROLE
SYNTHÉTIQUE**

Toutes les idées sont bonnes, on a le droit à l'erreur, on dédramatise



Les participants ont été invités à réfléchir aux orientations souhaitées pour le site de La Rognouse : d'abord individuellement, puis en sous-groupe, et enfin en groupe. Chaque groupe a ainsi proposé 3 ou 4 caps au reste du Groupe de Travail. Ceux-ci ont ensuite été regroupés par thématique par deux volontaires du groupe.





Ces propositions seront **synthétisées** par l'animatrice qui les soumettra au Groupe de Travail lors de la prochaine séance. En plus des règles d'urbanisme et contraintes techniques du site, ces caps constitueront des **critères supplémentaires** pour analyser les différentes idées de projet lors des prochaines séances.

Peut-on réexpliquer la différence entre le fond et la forme ? Le fond d'un projet est l'orientation principale donnée à celui-ci, ce vers quoi le projet doit tendre. Par exemple, le cap principal donné au projet pourrait être de favoriser l'accueil des enfants. Cette intention pourrait prendre plusieurs formes différentes : un parc aquatique, un jeu de piste sur la nature, etc. L'important est de comprendre que les participants du groupe peuvent défendre différents projets, sur lesquels ils pensent ne pas être d'accord, alors que pourtant l'orientation initiale est identique.

Le Conservatoire du Littoral est déjà propriétaire des parcelles évoquées pour le Groupe de Travail. Non, la zone de préemption établie permet au Conservatoire du Littoral d'être prioritaire en cas de vente des parcelles.

Le site pourrait être une ZEC : une Zone Ecologique Commune.

05. Temps de clôture

Le prochain Groupe de Travail aura lieu mercredi 07 septembre de 18h30 à 20h30 à la salle de l'Estran. Cette séance sera placée sous le signe du rêve et permettra à chaque participant de proposer une idée de projet pour ce site. Des inspirations de projets littoraux ayant vu le jour seront envoyés par mail.

Il est demandé aux participants d'indiquer à main levée s'ils pensent être présents lors de la prochaine réunion. Plus de 29 confirment leur participation, la séance aura donc lieu.



Merci aux personnes présentes lors de cette séance. Retrouvez les comptes-rendus et informations relatives à ce Groupe de Travail sur la [plateforme participative](#).